

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 6 août 2024 dûment convoquée, le maire et chaque conseiller a reçu un avis de cette assemblée publique, tel qu'il appert par le certificat du greffier-trésorier et de l'avis de publication dûment conservés aux archives de la Municipalité sous la responsabilité de M. Vincent Drouin, directeur général. Cette assemblée est tenue à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien au 75, route Saint-Gérard, à 16 h 45.

Conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à laquelle assemblée étaient présents :

Siège #3 - Line Fradette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #4 - Simon Bissonnette

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant, à savoir :

- Adoption du mandat de gestion de placements.
- Période de questions portant exclusivement sur l'adoption du mandat de gestion de placements.

2024-08-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU MANDAT DE GESTION DE PLACEMENTS
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-08-02 3 - ADOPTION DU MANDAT DE GESTION DE PLACEMENTS

ATTENDU QUE le conseil municipal a confié le mandat au maire M. Sébastien Bourget, au conseiller M. Normand Mercier et au directeur général M. Vincent Drouin de sélectionner un gestionnaire de fonds pour la Municipalité;

ATTENDU QUE suite à la rencontre tenue le 1^{er} août 2024, ceux-ci recommandent de confier un mandat de gestion à Gestion de Placements Eterna à l'égard des excédents de liquidité de la Municipalité ce, avec effet au 9 août 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du document de M. Jean Duguay dont copie est jointe à la présente résolution et le conseil est d'accord avec la recommandation de confier le mandat de gestion des excédents de liquidité à Gestion de Placements Eterna selon la politique indiquée dans ledit document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil confie un mandat de gestion de placements pour les excédents de liquidité à Gestion de Placements Eterna;

QUE le conseil autorise le maire Sébastien Bourget et le directeur général Vincent Drouin agissant ensemble à négocier et : à signer une convention de gestion avec Gestion de placements Eterna et de convenir d'une politique de placements qui sera appliqué par le gestionnaire;

QUE le conseil autorise le maire, Sébastien Bourget et le directeur général, Vincent Drouin à donner des instructions à Gestion de placements Eterna aux fins de la mise en œuvre de toute décision concernant les placements objet du mandat qui sera confié à cette firme en vertu de la convention de gestion à intervenir.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-08-03 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 16 h 55.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier